

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 18

**Objet : Eau et assainissement :
signature de conventions de
délégations de maîtrise
d'ouvrage avec les communes de
Peyruis, Thoard et Sainte-Croix-
du-Verdon**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n°4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francois, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Étaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Étaient excusés :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| AUBERT Serge | FLORES Sylvain |
| AUZET Éric | JULIEN Jacques |
| AUZET Guy | MUNOZ MALDONADO Julien |
| BALIQUE François | PAYAN Claude |
| BOURJAC Jean Marie | PELESTOR Michel |
| CHATARD Gilles | REBOUL Childéric |
| DE VALCKENAERE Gilles | ROCHAT Jacques |
| EYMARD Max | TONELLI Corinne |
| FERAUD Maryline | |

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/03/2020

Application agréée: E-legalite.com

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Provence Alpes Agglomération exerce les compétences Eau Potable et Assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son territoire.

Plusieurs communes ont démarré ou démarrent prochainement des travaux sur les réseaux humides et secs avec une réfection ou un aménagement de voirie. Il s'agit des opérations suivantes :

- Aménagement de la rue du Portail à PEYRUIS, qui a démarré en 2019 ;
- Réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales, de la voirie et enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres à THOARD. La période de préparation de ces travaux est fixée à début février, avec un démarrage de chantier début avril ;
- Travaux de la partie basse de la Montée des Oliviers à SAINTE-CROIX-DU-VERDON. Ce chantier démarre.

Dans le cadre de ces opérations, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui relèvent dorénavant de la compétence de Provence Alpes Agglomération, sont renouvelés.

Afin d'assurer une meilleure coordination de travaux, il apparaît souhaitable que la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à l'eau et à l'assainissement soit assurée par chacune des communes pour le compte de la communauté d'agglomération.

Il convient donc de conclure pour chaque opération une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération envers la commune concernée. Les projets de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage sont joints en annexe.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du 14 février 2020.

Il vous est ainsi proposé :

- D'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération vers les communes de Peyruis, Thoard et Sainte-Croix-du-Verdon pour la réalisation de travaux eau et assainissement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer chacune des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage jointes en annexe pour chacune des opérations, ainsi que tous les actes s'y afférant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

